

Séance du 15 février 2021

2021/001

Présents : Denis FEGNE / Philippe SOULE-PERE / Noémie DEUTSCH / Jean TRILLE / Serge ALMENDRO / Bernard JOUCLA /
Dominique GAYE / Stéphanie MARQUEZ / Juliette SALANNE / JB MARTINEZ / Bernard LHOSSEIN / Sébastien
ABADIE / JC MADELAINE / Bruno CAZERES / Régine TOSON / Gisèle VINCENT / Sandrine TREBUCQ
En zoom : Michel DUHAMEL / Hélène FRANCES / Caroline ECORCHON

Absents : Ingrid BOUTARFA (procuration pour Philippe SOULE-PERE)

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ AVEC LE PRESTATAIRE INFORMATIQUE 2IRS

M. le Maire expose à l'assemblée délibérante que la commune est accompagnée par un prestataire informatique, 2IRS, pour l'aider dans la gestion de son parc informatique. La mission principale du prestataire a pour objectif de maintenir le réseau en état afin de prévenir et anticiper toute panne.

Après différents échanges entre les services municipaux, l'élu en charge des affaires liées à l'informatique et 2IRS, son directeur a proposé à la commune un nouveau contrat de maintenance annuelle pour l'administration de ses réseaux sur les 2 prochaines années :

- Durée maximale par mois : 5 heures
- Forfait par mois : 260 € HT soit 52 € HT de l'heure

Ainsi informé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer tout document permettant le renouvellement de la prestation avec la société 2IRS.

Extrait certifié conforme :

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le.....1.8.FEV.2021
de la publication le.....1.8.FEV.2021
IBOS,
Le.....1.8.FEV.2021.....

Le Maire,

Denis FEGNE



Le Maire,



Denis FEGNE

